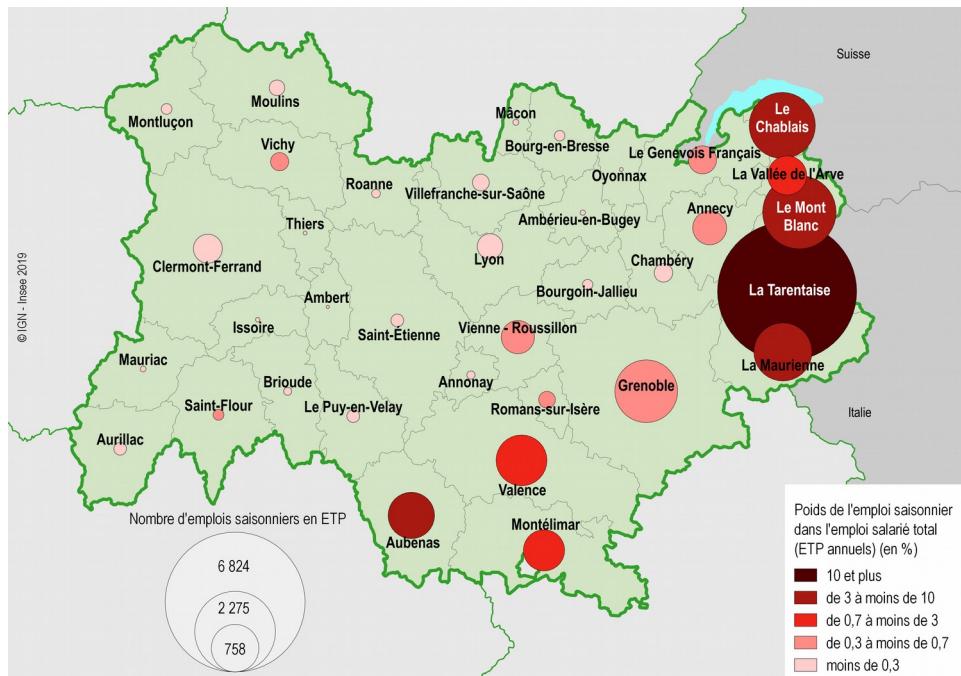


Communiqué de presse

Lyon, le 12 février 2019

Un emploi saisonnier fortement lié au tourisme d'hiver

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes (Dirccete), publie une étude sur l'emploi saisonnier dans la région. Entre novembre 2014 et octobre 2015, les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes ont fait appel à 141 250 postes saisonniers. L'emploi saisonnier pèse globalement peu, avec 2,2 % de l'emploi salarié de la région.



Une forte concentration de l'emploi saisonnier dans les Alpes

Une des particularités de la région est l'activité hivernale soutenue liée à la pratique de sports d'hiver (décembre à avril). Ainsi, les zones de haute montagne sont toutes particulièrement concernées par l'emploi saisonnier, en particulier la Tarentaise.

La période estivale est concentrée essentiellement sur deux mois (juillet et août) avec un pic de 36 000 postes salariés saisonniers fin août.

Plus de la moitié de l'emploi saisonnier dans l'hébergement et la restauration

Les emplois saisonniers relèvent de nombreux secteurs d'activité, mais la plupart d'entre eux sont liés au tourisme. Le secteur de l'hébergement-restauration est de loin le plus représenté parmi l'emploi saisonnier de la région, devant le commerce, les transports et l'agriculture.

Des saisonniers jeunes occupant principalement des postes peu qualifiés

88 % de contrats saisonniers sont des postes d'employés ou d'ouvriers. Les saisonniers sont jeunes : la moitié à moins de 25 ans contre 40 ans pour l'ensemble des salariés de la région. La rémunération globale des saisonniers est ainsi faible, avec un salaire horaire net moyen de 9,9 €, contre 14,1 € pour l'ensemble des salariés de la région en moyenne. 37 % des saisonniers n'ont occupé aucune autre activité salariée dans l'année hormis leur seul poste saisonnier.

Même en cumulant les contrats, le saisonnier est loin d'un temps complet

Parmi les saisonniers qui ont cumulé plusieurs postes salariés, le volume de travail demeure assez largement inférieur à un emploi à 35 heures. Seulement quatre salariés sur dix atteignent un mi-temps annuel. Le cumul de plusieurs postes est particulièrement répandu parmi les animateurs socioculturels, les agents de propriété ou encore dans les métiers de la restauration.